

**Procès Verbal de l'Assemblée Générale**  
**3 juin 2001**  
**Aillon-le-Jeune - Savoie**

La prise de notes pendant la réunion est assuré par Bernard Lips, Daniel Chailloux et Hakima Slimani.  
Le présent procès verbal a été rédigé par Daniel Chailloux et assorti des notes de Bernard Lips et Hakima Slimani.

Les grands électeurs de la Fédération Française de Spéléologie (F.F.S.) se sont réunis le 3 juin 2001 à Aillon-le-Jeune - Savoie sur convocation régulière.

Jean-Pierre Holvoët, président de la Commission Statuts et Règlement Intérieur de la F.F.S., contrôle les feuilles de présence dûment émargées et déclare l'Assemblée Générale valablement constituée.

A 9 h 15, soixante-douze (72) grands électeurs présents ou représentés sur les quatre-vingt-huit (88) convoqués constituent l'Assemblée Générale. Le quorum étant atteint, le Président, Joël Possich, ouvre l'Assemblée Générale en appelant à la tribune Monsieur André Gueraz, Maire de Aillon-le-Jeune. Si sa fonction de Maire l'occupe beaucoup, Monsieur André Gueraz a bien d'autres responsabilités. Il est vice-président du Conseil Général et président du Parc des Bauges mais il a également et surtout été un spéléologue très actif puisque sa commune comporte plus de trois cents gouffres ou phénomènes karstiques. Il rappelle, en quelques mots, le dénouement heureux de l'accident spéléologique survenu à la Tanne des Crolleurs en début d'année 2000 et remercie tous les spéléologues qui se sont investis dans ce secours.

Joël Possich remercie à son tour les organisateurs du Rassemblement et plus particulièrement Patrick Vajda et Patrick Peloux, pour la prise en charge de dernière minute de l'organisation de la manifestation.

Joël Possich signale la présence de Claude Touloumdjian représentant la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marin (F.F.E.S.M.).

Il présente Claude Roche, notre Directeur Technique National en poste au siège de Paris depuis avril 2000, et Hakima Slimani, notre secrétaire administrative, qui a pris ses fonctions en février 2001.

Il excuse Géo Marchand, notre Président d'honneur, Gérard Propos, membre du Comité Directeur et président de la Commission Spelunca Librairie ainsi que Pierre Guérin, président du CSR E et les grands électeurs de la région S de ne pas pouvoir assister à l'Assemblée Générale.

Il évoque la disparition récente de Philippe Renaud, membre d'honneur de la Fédération. Une minute de silence est observée en sa mémoire et en mémoire de tous les spéléologues disparus durant l'année écoulée.

Il procède à un appel de candidature pour les postes de vérificateurs aux comptes. Jacques Romestan et Maurice Hachet sont candidats pour l'exercice 2001-2002.

Il procède à l'appel de candidature pour les postes de scrutateurs pour cette Assemblée Générale. Pierre-Henry Fontespis-Loste et Jean-Pierre Holvoët se proposent.

Les grands électeurs de l'Assemblée Générale disposent du document "Le Descendeur" qui regroupe, en 120 pages, les compte rendus des commissions, les projets ainsi que les dossiers relatifs aux finances de la Fédération et les comptes rendus des diverses réunions qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2000 - 2001. Ce gros travail de compilation initié par notre secrétaire général, Bernard Lips, se veut être non seulement un dossier d'information mais aussi un document regroupant les principaux faits marquants de l'exercice pouvant servir de mémoire de la Fédération.

### **1 - Allocution du Président**

Le Président, Joël Possich, retrace le bilan de la première année de fonctionnement de l'olympiade 2000 - 2004 entreprise par sa nouvelle équipe.

*Bonjour à toutes et à tous,*

*Pour débiter, je remercie tous les bénévoles qui ont participé à la mise en place de ce rassemblement.*

*Nous voici réunis à Aillon-le-Jeune pour la première Assemblée Générale de mon mandat. Je vous remercie de votre présence et vous souhaite à tous la bienvenue.*

*L'Assemblée Générale est, comme vous le savez, le point fort de la vie d'une association car elle sanctionne le bilan d'une année et oriente les actions à venir.*

*Le rapport d'orientation qui vous sera soumis aujourd'hui reflète la volonté du Comité Directeur de la Fédération de poursuivre les actions fortes entreprises par les équipes précédentes et la résolution de se projeter vers l'avenir en développant des actions à moyen et à long terme.*

*Avant de vous parler des options prises pour les échéances futures, je vais vous relater brièvement mon ressenti sur cette première année de travail.*

*Comme vous me l'aviez demandé à Tarascon sur Ariège, j'ai essayé de **fédérer autour de projets communs**. Ce n'est pas à moi de dire si cet objectif a été atteint, mais à vous qui suivez de près la vie fédérale.*

*La constitution du bureau a été le premier point fort de ce mandat. Former une équipe homogène sans la connaissance des individualités n'est pas chose aisée. Finalement, après une période de rodage où chacun a trouvé sa place **dans la complémentarité, mais aussi dans la diversité**, nous avons atteint un bon mode de fonctionnement. J'adresse à tous mes remerciements les plus chaleureux car vous avez su mettre vos compétences, votre capacité de travail et votre efficacité au service de la communauté spéléologique.*

*L'instance exécutive de la fédération ne peut fonctionner qu'avec un Comité Directeur **fort et constructif**. Les Comités Directeurs de l'année écoulée se sont déroulés dans la **sérénité et l'efficacité**. Cela devient facile de travailler dans cet esprit même si quelquefois la passion nous emporte, les objectifs ne sont jamais perdus de vue.*

*Sans démagogie, je remercie **vos représentants pour l'exemplarité de leurs débats et la clarté des décisions prises**.*

*A travers mon propos, tout peut paraître simple **et pourtant...***

*Vous avez suivi, de près ou de loin, les cahots liés à la gestion du personnel. On peut affirmer que cette partie de la vie fédérale nous a pris beaucoup de temps et d'énergie. Ainsi, après de nombreux écueils pas toujours faciles à négocier, nous pouvons penser que la situation est maintenant stabilisée et pérenne.*

*Trop souvent laissé dans la pénombre d'un travail administratif, que très peu d'entre nous connaît, le personnel fédéral se met à la disposition des fédérés, mais aussi de tous les interlocuteurs de la fédération.*

*Il gère les appels téléphoniques avec quelquefois des correspondants à la limite de la correction, il défriche vos dossiers de renouvellement de cotisation, il répond toujours à vos demandes. Bref, une motivation sans faille à notre service.*

*Les mouvements du personnel ont non seulement déstabilisé la structure fédérale, mais également les salariés restants. Il a fallu à tous beaucoup de patience, de compréhension, d'investissement pour rattraper les retards et gérer le quotidien avec un maximum d'optimisme.*

*Fort de l'expérience de la gestion quotidienne de la fédération, j'ai pu me rendre compte de l'énorme travail de réorganisation qu'il restait à faire pour optimiser notre structure administrative.*

*Celle-ci a commencé par la réorganisation des sites parisiens et lyonnais.*

*Conformément aux recommandations de l'Audit interne effectués en juin 2000, nous avons établi des procédures et retrouvé ainsi une certaine rigueur de gestion.*

*Parallèlement à ce travail réalisé en interne, le DTN a géré nos relations institutionnelles en parfaite harmonie avec les membres du bureau. Même avec une bonne connaissance de nos administrations, la tâche n'a pas toujours été facile compte tenu de notre spécificité.*

*Je terminerai donc ce chapitre en adressant mes remerciements à toute l'équipe technique dirigée par le DTN, qui œuvre chaque jour pour la reconnaissance et le développement de notre activité, ainsi qu'aux salariés de la fédération pour le travail accompli pendant cette année difficile.*

***Reconnaissance et développement** sont les mots clés de l'avenir pour faire de la Fédération Française de Spéléologie l'interlocuteur incontournable des instances institutionnelles ou de futurs partenaires commerciaux.*

*Cette année nous nous sommes attachés à renouer et à prendre des contacts avec d'autres fédérations afin de créer des synergies. Des réunions de travail ont permis de lever certains contentieux afin d'aboutir à la signature de conventions tant espérées.*

Une première convention avec les Auberges de jeunesse a été signée très rapidement permettant à tous les fédérés de bénéficier du réseau d'hébergement aux mêmes conditions que leurs adhérents et sans paiement de cotisation.

Une seconde convention pour la gestion de l'activité canyon est en passe d'aboutir à la création d'une Commission Mixte. Ainsi, les trois fédérations concernées mèneront ensemble des actions dans les domaines de la formation, de l'accès aux sites et de la prévention.

Il faut souligner que le ministère renouvellera les délégations en 2002 et que la F.F.S. se positionnera pour obtenir celle du canyon conformément à une décision d'Assemblée Générale.

Toujours dans la même lignée, nous avons réussi à mettre en place un protocole d'accord pour la création d'une Commission Mixte pour la gestion de la plongée souterraine entre la F.F.S. et la F.F.E.S.S.M. afin d'harmoniser les actions de prévention, d'enseignement et de pratique.

D'autres négociations se poursuivent actuellement avec le CAF, l'UNSS, l'USEP, FNSU, le syndicat des professionnels, etc .

L'avancement des contacts avec les partenaires commerciaux n'est pas encore suffisant pour entrevoir des possibilités de financement de certains projets. Ce dossier n'est pas facile à élaborer car il passe par une communication externe importante, une promotion de l'activité et une prise en compte de nos valeurs.

La création de la commission communication, la journée nationale de la spéléologie et les Écoles Départementales de Spéléologie sont autant de révélateurs de notre volonté de faire valoir notre activité auprès du public et de nos partenaires éventuels.

**Le conservatoire du milieu souterrain** qui inscrit en lettres d'or la politique de pratique **responsable** de l'activité, et le GTIF, qui propulse le site fédéral Internet au premier rang des nouvelles techniques de communication, soulignent la modernité de notre Fédération et alimentent la nouvelle image médiatique que l'on souhaite donner à la spéléologie.

Si notre volonté d'ouverture vers l'extérieur est très marquée, la politique fédérale ne peut se développer qu'avec la participation de toutes les structures décentralisées.

Les C.S.R. et C.D.S. ont pris une place prépondérante dans la gestion de l'activité spéléologique. Il faut donc poursuivre et amplifier les réunions d'échanges et que soit relayé sur le terrain et dans nos administrations l'ensemble des orientations fédérales.

Pour illustrer la montée en puissance des C.D.S., je ne citerai que quelques exemples :

- le pilotage et la gestion des ancrages permanents dans les cavités du département (volonté fédérale de prévention),
- la mise en place des Écoles Départementales de Spéléologie,
- les places à prendre au sein des commissions départementales, des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (nouvelle loi sur le sport art.50),
- l'élaboration de conventions d'accès (lorsque cela devient indispensable) avec les propriétaires et municipalités,
- ...

Pour mener à bien toutes ces missions, il faut que les structures décentralisées aient leurs statuts en conformité avec nos textes afin qu'elles puissent représenter la fédération.

Indépendamment, d'autres dossiers sont en cours de réalisation, il s'agit :

- de la validation par le ministère de la Jeunesse et des Sports de la nouvelle classification des cavités (demandée par l'Assemblée Générale de Tarascon et réalisée avec un large consensus),
- du dossier sur la désobstruction,
- des assises de l'environnement,
- du congrès UIS 2005 à Pau,
- de la construction d'une commission juridique,
- ....

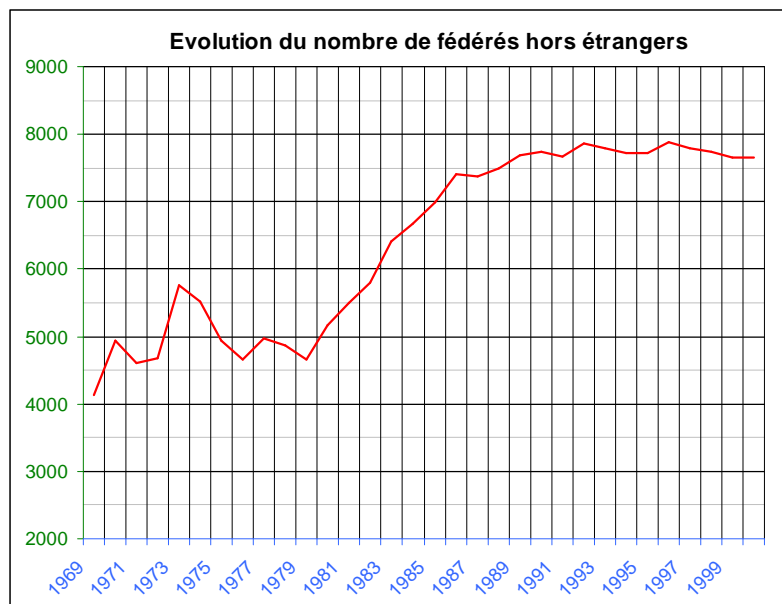
Et puis, d'autres chantiers restent encore à ouvrir, comme :

- les sous-sol du pôle technique de Lyon,
- la reconnaissance de nos savoir-faire environnementaux,
- le code de déontologie qui commence tout juste à se structurer,

- la pérennisation des emplois jeunes,
- l'année de la chauve-souris,
- des actions pour les femmes,
- les assises de la spéléologie...

Toutes ces actions visent au rayonnement de la spéléologie française, mais aussi à remédier à l'érosion lente du nombre de fédérés et à l'augmentation de leur moyenne d'âge.

Le tableau montre l'évolution du nombre de fédérés français sur 32 années. Comme vous le constatez, il n'y a rien de catastrophique, mais tout de même une tendance à la baisse.



Nombre de fédérés depuis 32 ans

La fidélisation des adhérents et la recherche de nouveaux fédérés n'est pas un travail à court terme, les clubs formateurs en savent quelque chose. Il faut recommencer sans cesse les initiations, trouver des vecteurs de promotion, d'animation, pour être présents auprès des collectivités qui nous subventionnent et essayer d'accrocher au passage quelques nouveaux adhérents. Tout ce travail de fourmi, c'est vous qui le réalisez et je vous en remercie.

**Parce que** la spéléologie contribue au développement des sciences de la terre, **parce qu'**elle forge des valeurs humaines et **parce que** le spéléologue fait intégralement partie de ce monde souterrain, nous devons **nous unir et allier nos forces** pour mettre en place **la fédération de demain**.

Cette alliance doit nous aider à **sauvegarder cet environnement** si fragile par une approche **responsable** de l'activité et **transmettre au grand public et aux médias nos valeurs** dont la plupart ignorent l'existence.

**Joël POSSICH**  
Président de la F.F.S.

## 2 - Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 11 juin 2000 de Tarascon-sur-Ariège

Michel Bouthors, région M, demande si toutes les régions ont leur statut en conformité.

Jean-Pierre Holvoët indique que seule la région "La Réunion" n'a pas ses statuts en conformité. Il n'y a pas de grand électeur de cette région présent à l'A.G.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité (72 voix) le procès verbal de l'Assemblée Générale du 11 juin 2000 de Tarascon-sur-Ariège.

## 3 - Rapport moral de l'exercice 2000

### 3.1 - Rapport moral du secrétaire général

Le rapport moral ayant été diffusé préalablement, notre secrétaire général, Bernard Lips, en fait simplement le résumé et demande les observations ou remarques de l'Assemblée Générale. La parole est donnée aux grands électeurs.

Raymond Legarçon, région D, fait remarquer que la Commission Bibliothèque n'a pas fourni de compte rendu. Le président de la dite commission étant absent, Bernard Lips donne quelques informations sur l'activité de la commission et en particulier sur le choix du programme informatique qui sera utilisé pour la gestion de la bibliothèque (travail en cours).

Philippe Brunet, région A, demande si un demi poste salarié est attribué à la commission Bibliothèque. La réponse est oui.

Une question est posée au sujet de l'aménagement du sous-sol du Pôle de Lyon. La réponse dit qu'une demande de subvention a été faite et qu'une étude gratuite de faisabilité d'aménagement est en cours d'instruction.

Eric Lefebvre, notre trésorier, apporte quelques précisions relatives au nombre de signataires du compte bancaire de la Fédération. Il signale que, conformément aux recommandations de l'audit réalisé en mai 2000, le nombre de comptes est passé de 17 à 7.

En qualité de chef du personnel, Joël Possich souligne la volonté de rendre polyvalents les salariés du Pôle de Lyon.

Jean Aboudharam, région A, souhaite connaître le détail de l'audit fiscal. Joël Possich souligne que le rapport d'audit n'est pas confidentiel. Il peut être consulté et est disponible sur simple demande. L'audit n'a révélé que des problèmes déjà connus d'insuffisances de procédures comptables. En l'absence de comptable, faute de préparation sérieuse des dossiers et par manque de temps, l'audit n'a apporté aucune réponse par rapport au régime fiscal de la FFS.

Denise Soulier, région F, s'étonne que le point "vote du règlement intérieur de la Commission Médicale" soit porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Joël Possich répond que ce vote est obligatoire car demandé par le ministère.

Bernard Tourte, région F, demande si le rapport d'activités 2000 du Directeur Technique National est intégré au rapport moral du secrétaire général. La réponse est non.

### **3.2 - Rapport d'activités des présidents de commissions et des délégués**

#### **3.2.1 - Rapport d'activités du Directeur Technique National**

Bernard Tourte, région F, regrette que le rapport d'activité du D.T.N comporte des orientations politiques. Claude Roche rappelle que sa mission consiste à accompagner et mettre en œuvre la politique fédérale votée par l'Assemblée Générale.

Christophe Gauchon, Bernard Tourte et Jean-Pierre Gruat relèvent que plusieurs projets présentés dans la convention d'objectifs n'ont fait l'objet d'aucune décision et même discussion. Claude Roche souligne que la rédaction de la convention d'objectifs annuelle avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports a été un dossier important. Le texte rédigé les années précédentes était trop éloigné de la réalité pour servir de référence. Par ailleurs, et ce pour la première fois, la convention d'objectif concerne les quatre années à venir. Il confirme que les projets présentés ne seront concrétisés qu'après un vote positif du CD et qu'il ne faut voir dans la liste des projets présentés aucune volonté d'imposer une politique.

Joël Possich précise que c'est la première fois que ce dossier, rédigé en collaboration avec le bureau, a circulé parmi les membres du CD. Laurence Tanguille apprécie cette transparence, comprend la difficulté de se limiter à des projets déjà votés mais demande à ce que cette convention soit le plus proche possible de la réalité du terrain.

Raymond Legarçon demande que le bureau aille au bout de cette logique de transparence et qu'à l'avenir la convention d'objectif soit validée par le CD. Joël Possich confirme que c'est bien le but poursuivi.

Denise Soulier évoque le rôle politique du D.T.N. Elle demande pourquoi il s'est impliqué dans le groupe de travail de la refonte des commissions. Claude Roche répond qu'il pouvait être intéressant de présenter un fonctionnement tel qu'il a connu dans d'autres fédérations. Le groupe de travail, initié par Claude Mouret, avait pour but de trouver une solution de simplification de gestion et d'harmonisation de nos commissions. Le travail fourni par Claude Roche n'était qu'un projet parmi les trois présentés.

#### **3.2.2 - Rapport d'activités des commissions**

Bernard Lips signale que trois commissions n'ont pas fourni leur rapport d'activités.

Les commissions sont évoquées à tour de rôle et par ordre alphabétique.

Aucune remarque particulière n'est à signaler pour les commissions Assurance, Audiovisuelle, Ecole Française de Descente de Canyon, Ecole Française de Spéléologie, Commission Jeunes, Médicale, Professionnelle, Relations et Expéditions Internationales, Scientifique, Spéléo Secours Français.

Commission Environnement : Denise Soulier, région F, précise que le texte paru dans le Descendeur est le compte rendu d'une réunion qui s'est tenue en début d'année 2001 et ne reflète pas totalement les activités de la Commission.

Ecole Française de Plongée Souterraine : Michel Bouthors, région M, demande la raison du changement d'appellation de cette commission, antérieurement appelée Commission Plongée Souterraine. Joëlle Locatelli, présidente de la commission, répond que le changement de nom a été fait dans un souci d'harmonisation des commissions d'enseignement (Ecole Française de Spéléologie et Ecole Française de Descente de Canyon). Pierre Mouriaux, région K, demande si ce changement de nom sera répercuté au niveau régional. La réponse est non.

Commission Statuts et Règlement Intérieur :

Jean-Pierre Holvoët, président de la commission, prend la parole et fait le point de la mise en conformité des statuts des Comités Départementaux :

- Soixante trois (63) sur soixante dix neuf (79) Comités Départementaux ont leur statuts en conformité avec les statuts types du ministère.

- Treize ne sont pas encore à jour.

- Trois Comités Départementaux, CDS 86, CDS 95, CDS 75, ont leurs statuts en conformité mais n'ont pas encore envoyé leur règlement intérieur. Un nouveau Comité Départemental vient d'être créé, le compte rendu d'AG a été reçu mais pas les Statuts ni le Règlement Intérieur.

Commission Documentation :

Ayant repris cette commission en cours d'année et tardivement, Jacques Orsola, président de la Co-Doc, explique qu'il n'a pas fourni de compte rendu de ses activités 2000 car il ne dirige cette commission que depuis octobre 2000. Il précise que l'achat du logiciel de gestion de la bibliothèque est en cours d'achat.

Commission Spelunca Librairie :

Gérard Propos connaît des problèmes de santé ce qui explique l'absence de compte rendu annuel. Joël Possich signale l'énorme investissement personnel que représente la gestion de Spelunca Librairie. Cette commission est la plus belle vitrine de notre fédération. Pascal Vautier fait état de la réalisation du catalogue. Il transmet un message de Gérard Propos qui remercie Alain Moréas d'assurer le stand de Spelunca Librairie pendant les divers rassemblements.

Commission Publications :

Pascal Vautier explique qu'il n'a pas fourni de compte rendu car il a repris en cours d'année la gestion de cette commission.

Annick Menier remarque que le compte rendu d'activité annuel doit être rédigé même s'il y a un changement de président en cours d'année. Cette remarque vaut aussi bien pour la commission documentation que pour la commission publication.

### **3.2.3 - Rapport d'activités des délégations**

Les délégations UIS, FSCE, Conservatoire et les groupes de travail GTIF et Prix Fédéraux ne sont pas interrogés.

Bernard Lips demandera, à l'avenir, un rapport d'activités écrit à ces différents groupes de travail et délégations.

### **3.3 - Vote du rapport moral du secrétaire général**

*Soixante et onze votants se sont exprimés.*

*Le rapport moral est adopté par :*

*56 voix Pour*

*6 voix Contre*

*9 Abstentions*

## **4 - Rapport financier de l'exercice 2000**

Eric Lefebvre, trésorier signale que les tableaux de chiffres transcrits dans le Descendeur ne sont pas à jour. Il demande aux grands électeurs de se reporter au document en date du 30 mai 2001 qui leur a été distribué en début d'Assemblée Générale.

La parole est donnée aux grands électeurs.

Michel Soulier, région F, souhaiterait connaître la ventilation des trois revues, Spelunca, BBS et Karstologia. Concernant les cotisations, il demande également une présentation plus fine pour la ligne cotisation. Eric Lefebvre donne la ventilation pour cette année et promet de faire figurer ces lignes l'année prochaine.

Raymond Legarçon, région D, fait remarquer que le budget 2000 accuse un déficit de 153 KF. Eric Lefebvre justifie ce montant par la provision des prétentions de la partie adverse dans l'affaire Naillet.

Michel Soulier remarque que le versement de 30 % aux régions décentralisées (ligne 17) ne devrait pas apparaître puisqu'il y a retenu à la source et donc pas de justificatif de reversement. Eric Lefebvre répond que cette ligne est nécessaire pour une bonne lisibilité et que la convention signée avec ces régions sert de justificatif.

Philippe Brunet, région A, constate le déficit de Spelunca Librairie. Pascal Vautier explique que ce déséquilibre est probablement à la prise en compte, pour la première fois, de la réalité du stock.

Delphine Molas, région A, regrette de ne pas pouvoir prendre connaissance du détail des comptes des commissions.

Eric Lefebvre explique cette absence par le manque de temps vu la réception très tardive des comptes. Un tableau du réalisé des commissions sera présenté l'année prochaine.

#### **4.1 Rapport des vérificateurs aux comptes**

En qualité de vérificateurs aux comptes, Jacques Romestan et Maurice Hachet ont procédé à la vérification des comptes de la fédération. Jacques Romestan fait état du rapport et apporte les remarques nécessaires pour le respect strict des procédures comptables. Il remercie chaleureusement l'équipe en place et particulièrement le trésorier et le trésorier adjoint pour le travail accompli et la clarté de la présentation des comptes.

#### **4.2 - Rapport du commissaire aux comptes**

Michel Baille, trésorier adjoint, lit le rapport du commissaire aux comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2000.

#### **4.3 - Vote du rapport financier**

*Soixante et onze votants se sont exprimés.*

*Le rapport financier est adopté à l'unanimité.*

### **5 - Journée Nationale de la Spéléologie 2002**

Laurence Tanguille, région C, coordinatrice du groupe de travail, donne le résultat de l'enquête qu'elle a lancé auprès des comités départementaux.

Trente sept (37) comités ont répondu.

Il s'avère que ces comités s'impliquent dans diverses actions similaires, Fête du sport, Journée de l'environnement et autres manifestations nationales.

La période la plus favorable semble être le début du quatrième trimestre de l'année.

Cette journée nationale devra se dérouler sans mode opératoire rigide.

La commission Audiovisuelle sera impliquée dans ce projet (diaporamas, photos, dépliants, affiches)

L'exposition fédérale sur l'environnement sera utilisée et voire même dupliquée.

Laurence prévoit un budget fort à 150 KF et un budget minimum à 20 KF. Tout dépendra de notre volonté de tout mettre en œuvre pour un impact national. Une ligne budgétaire sera inscrite au budget 2002.

Si aujourd'hui seulement quatorze comités départementaux sont partants pour une telle journée nationale, Fabien Darne, région C, insiste pour convertir ce projet en réalité de terrain et sur le fait qu'il faut sans tarder démarrer l'action.

Jean-Pierre Gruat relève l'intérêt d'une telle journée.

## 5.1 - Vote d'orientation pour la Journée Nationale de la Spéléologie

*Soixante et onze votants se sont exprimés.  
L'Assemblée Générale adopte cette orientation à l'unanimité.*

## 6 - Rapport d'orientation 2001

Bernard Lips, secrétaire général, résume le texte proposé dans les pages 33 et 34 du Descendeur puis laisse la parole à l'Assemblée.

Au regard du point 5 du rapport d'orientation "Développer la commission Environnement", Denise Soulier, région F, souligne l'importance de poursuivre et de renforcer nos relations avec le ministère de l'Environnement. Elle rend hommage aux nombreuses structures fédérales qui s'investissent beaucoup dans le domaine de l'environnement.

Jean-Pierre Holvoët, région A, en charge du dossier "Ancrages permanents" souhaite voir apparaître dans ce rapport d'orientation la notion plus marquée de la prévention, de la sécurité et de l'environnement grâce à ces moyens d'équipement et en particulier ajouter cette notion dans les paragraphes 5 et 6.

La région C soulève le point "Code de déontologie". Le projet, démarré il y a quelques années par un groupe de travail animé par Sandrine Gagnage, n'a pas abouti. Joël Possich a missionné Jean-Pierre Holvoët pour reprendre ce travail. Jean-Pierre conduira le projet en deux temps. En 2002, lors de l'Assemblée Générale, il soumettra le vote d'une charte du spéléologue, comprenant un nombre réduit d'articles. En 2003, il soumettra au grands électeurs le code de déontologie. Jean-Pierre Holvoët s'efforcera de faire aboutir ce projet avant la fin de l'olympiade.

Annick Menier évoque la création de la "super commission" de Communication. Ce point ne sera pas développé en Assemblée Générale. Il est porté à l'ordre du jour de la réunion du Comité Directeur du lundi 4 juin 2001. Néanmoins quelques réponses sont faites. Le besoin de créer un outil de communication semble faire l'unanimité. Le Comité Directeur de juin se prononcera sur le principe de création d'une commission. Si le projet est adopté, le Comité Directeur d'octobre se prononcera alors sur les missions de cette future commission.

Les Ecoles Départementales de Spéléologie ont suscité quelques réactions.

Bernard Tourte, région F, signale qu'il faut tenir compte des retours d'expérience résultant de la mise en place de ces Ecoles dans divers départements et qu'il ne faut surtout pas imposer des règles de fonctionnement trop rigides. Joël Possich et Jean-François Godard ont déjà eu des discussions à ce sujet. Jean-Pierre Holvoët rappelle le but premier de ces écoles : permettre à des jeunes d'intégrer notre fédération et ses différentes structures.

### 6.1 - Vote du rapport d'orientation 2001

*Soixante quinze votants se sont exprimés.  
Le rapport d'orientation est adopté par :  
74 voix Pour  
0 voix Contre  
1 Abstention*

## 7 - Candidature du la F.F.S. pour l'organisation du Congrès UIS 2005

Claude Mouret, en charge de cette mission, présente l'état d'avancement du projet. Il propose sans plus attendre de projeter la vidéo vantant les mérites du Palais des Congrès de Pau, candidate à l'accueil de la future manifestation spéléologique internationale. Claude poursuit en signalant que le premier Congrès international s'est tenu à Paris en 1953 et que, depuis, la France n'a jamais manifesté le désir de renouveler cette expérience.

Alain Perré, président du C.D.S. 64, présente les premiers résultats du groupe de travail régional qui s'est déjà beaucoup investi. Il insiste sur l'implication toute entière de la Fédération. Annick Menier et Joël Roy, respectivement présidente et vice président de la région Aquitaine, interviennent et soulignent que le projet doit être conduit par tous les spéléologues français. La ville de Pau, le C.D.S. 64 et la région Aquitaine ont besoin du soutien de tous. Le maire de Pau, Monsieur Labarrère, est très favorable au projet.

José Prévot, région K, demande des précisions concernant le budget prévisionnel. Claude Mouret signale qu'un budget prévisionnel, s'élevant à 3 MF, a été élaboré.



Denise Soulier demande si la cassette vidéo de présentation de la spéléo française sera prête. Daniel Chailloux, président de la commission Audiovisuelle, en charge de cette mission, répond que la cassette sera prête dans quelques jours.

Claude Mouret précise qu'une association sera créée pour mener à bien la gestion de la manifestation et que c'est dès maintenant qu'il faut jeter les premières bases de ce grand défi. Il sera fait appel aux régions spéléologiques pour une aide à l'organisation des phases pré et post congrès.

Claude Mouret apporte quelques précisions concernant les modalités du déroulement de l'Assemblée Générale de l'Union Internationale de Spéléologie (U.I.S.). L'Assemblée Générale se réunit tous les quatre ans lors du congrès. Soixante quatre votants, représentant les pays membres, votent entre autres pour l'élection du pays qui accueillera le prochain congrès.

Claude Mouret est actuellement le vice-président de l'U.I.S.

Une délégation de la Fédération Française de Spéléologie composée de huit personnes se rendra en juillet prochain à Brasilia, pays d'accueil du Congrès International 2001, pour présenter la candidature de la France pour 2005.

La date retenue pour le Congrès UIS est juillet 2005.

## **7.1 - Vote pour la candidature de la F.F.S. pour l'organisation du Congrès International de 2005**

*Soixante et onze votants se sont exprimés.*

*Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité.*

## **8 - Budget prévisionnel 2001**

Eric Lefebvre répond aux questions des grands électeurs.

Michel Bouthors, région M, signale une baisse sensible des subventions. Réponse : Une subvention exceptionnelle de 200 KF avait été demandée par la Commission S.S.F. Cette ligne budgétaire exceptionnelle ne sera pas reconduite pour le nouvel exercice.

Alexandre Pont, région C, constate une très forte augmentation du budget présenté par rapport au budget prévisionnel 2000. Réponse : Lors de l'exercice 2000, les actions générant des recettes et des dépenses équivalentes n'avaient pas été prises en compte.

Des questions sont posées au sujet des budgets des commissions. Il est répondu que les actions n'ont pas été détaillées et que seules les grandes rubriques sont chiffrées.

Thierry Saunier, président de la commission Canyon, fait remarquer que le bureau a étudié très en détail le budget de chaque commission.

Pascal Vautier apporte une précision concernant le budget de la commission Publications. Il signale que la ligne budgétaire "reprographie" a été sortie de la commission pour être incorporée dans la ligne "gestion du pôle de Lyon".

Une ligne budgétaire de 20 kF a été inscrite pour aider la prise en charge partielle des frais de déplacement de la délégation française à Brasilia.

José Mulot fait remarquer que le trésorier a joué la prudence quant au nombre des adhésions.

Bernard Lips conclut en signalant que la commission Financière n'existe plus faute de candidats. Il rappelle le rôle de cette commission.

## **8.1 - Vote du budget 2001**

*Soixante et onze votants se sont exprimés.*

*Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité.*

## **9 - Nouveaux tarifs des licences pour 2002 et années suivantes**

La discussion porte sur les cartes d'initiation. Eric Lefebvre précise qu'il s'agit de coupons d'initiation et non pas de licences d'initiation, même si nos Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports les comptabilisent comme des licences. Les tarifs pratiqués précédemment avaient été établis sans étude approfondie de leur coût de gestion.

Les tarifs sont établis et votés en Comité Directeur. Ils sont ensuite présentés aux grands électeurs de l'Assemblée Générale. Ils n'ont pas lieu d'être votés en Assemblée Générale.

La région F a présentée une motion demandant la suppression du droit d'entrée des nouveaux clubs. Cette mesure concerne une vingtaine de clubs chaque année. Les présidents de région se sont positionnés en faveur de cette suppression.

Cette motion est mise au vote de l'Assemblée Générale et est acceptée par :

55 voix Pour  
4 voix Contre  
10 Abstentions

L'augmentation des tarifs de la licence à partir de 2002 suscite de nombreuses réactions. Eric Lefebvre argumente en signalant qu'il faut bien prévoir des rentrées d'argent pour compenser la ligne budgétaire Emplois-Jeunes qui ne tardera pas à disparaître.

Raymond Legarçon fait remarquer que cette seule augmentation des cotisations ne sera pas suffisante pour compenser le manque à gagner qu'occasionnera la suppression de la subvention accordée pour les Emplois-Jeunes.

Joël Possich présente la plaquette de recherche de nouveaux partenaires. Cette plaquette est dans sa phase finale de mise en page. Elle constituera un outil précieux en vue de l'obtention d'aides financières supplémentaires.

Les grands électeurs de la région A demandent une interruption de séance de quelques minutes. A la reprise de la réunion, ils demandent que la description des postes des salariés de la Fédération soit rendu public. Ce point est pris en compte.

### **9.1 - Vote des nouveaux tarifs des licences 2002 et des années suivantes**

*Soixante huit votants se sont exprimés.*

*Les tarifs des licences 2002 et des années suivantes sont adoptés par :*

39 voix Pour  
13 voix Contre  
16 Abstentions

### **10 - Règlement intérieur de la commission Médicale**

Jean-Michel Ostermann présente le règlement intérieur de la commission Médicale. Le ministère de la Jeunesse et des Sports demande que le règlement intérieur de la commission fasse état de la nécessité d'un certificat médical. Par ailleurs, ce règlement intérieur doit obligatoirement être validé par l'AG.

Christophe Gauchon (région C) s'étonne qu'il faille approuver un texte qui nous est imposé par la loi.

Delphine Molas, région A, demande à quoi reconnaît-on un plongeur au moment de son inscription dans un club.

Christophe Gauchon, région C, demande quelles sont les obligations des présidents de club ?

Jean-Michel Ostermann précise qu'il est de la responsabilité du président de club de questionner le nouvel adhérent et de lui donner tous les renseignements nécessaires pour lui permettre une adhésion en toute connaissance de cause. Le président du club s'assurera de la validité du certificat médical.

Laurent Galmiche, membre du Comité Directeur, demande qui contrôlera le certificat médical des membres individuels. La réponse est : la fédération elle-même.

Michel Decobert, président de la commission Assurance, indique qu'en présence d'un texte de loi, le manquement à cette obligation peut avoir des conséquences sur l'assurance de l'individu.

Joël Possich ajoute que pour les prochains appels de cotisation, ces nouvelles dispositions seront clairement explicitées.

#### **10.1 - Règlement antidopage**

Le règlement antidopage doit être voté avant la fin de l'année 2001.

José Prévot, région K, demande à ce que la liste des produits dopants soit connue. Cette liste sera mise en ligne sur le site de la Fédération.

Christophe Gauchon, région C, demande jusqu'où les injonctions de notre ministère de tutelle seront acceptées.

Eric Lefebvre répond : tant que nous accepterons les subventions.

#### **10.2 - Vote du règlement intérieur de la commission Médicale**

*Soixante deux votants se sont exprimés.*

*Le règlement intérieur de la commission médicale est adopté par :*

50 voix Pour  
7 voix Contre  
5 Abstentions

### **10.3 - Vote du règlement antidopage**

*Soixante et un votants se sont exprimés.*

*Le règlement antidopage est adopté par :*

*52 voix Pour*

*4 voix Contre*

*5 Abstentions*

### **11 - Election des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2001**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme en qualité de vérificateurs aux comptes :

Jacques Romestan, région C et Maurice Hachet, région D. Ils ont obtenu respectivement 72 et 71 voix sur 72 votants.

### **12 - Election des membres du Comité Directeur aux postes vacants**

Par défaut de candidats lors de l'Assemblée Générale de Tarascon su Ariège en juin 2000, quatre poste au Comité Directeur de la Fédération sont restés vacants.

Il s'agissait de postes réservés : un poste réservé à un jeune de moins de 26 ans, un poste réservé à un médecin, deux postes réservés à des femmes.

Après un appel de candidature lancé dans Spelunca, quatre personnes ont présenté leur candidature dans les délais. Ils sont membres de la Fédération depuis plus de deux ans. Leurs candidatures sont donc recevables.

La majorité absolue est requise pour être élu.

Se sont présentés et ont été élus:

- Nelly Boucher, région J, a obtenu 51 voix sur 72 votants pour un poste réservé aux femmes.

- Annick Menier, région G, a obtenu 72 voix sur 72 votants pour un poste réservé aux femmes.

- Jean-Michel Ostermann, région G, a obtenu 72 voix sur 72 votants pour le poste réservé à un médecin.

- Pierre Callot, région F, a obtenu 69 voix sur 72 votants pour le poste réservé à un jeune de moins de 26 ans.

Joël Possich félicite les nouveaux membres élus et leur souhaite la bienvenue au Comité Directeur de la Fédération.

### **13 - Questions diverses**

#### **13.1 - Dette de la région J envers la F.F.S.**

Les grands électeurs ont pris connaissance d'un extrait de la convention signée en avril 1996 entre la F.F.S. et le Comité Régional de Spéléologie de Normandie (C.R.S.N.) - Région J. Cette convention précisait par ses articles 7-1 et 7-2 le mode de financement permettant l'acquisition de la carrière du Pylône sur le site de Caumont - Eure. A ce jour et malgré de nombreuses relances, la Fédération n'a toujours pas reçu les justificatifs tel que prévu à l'article 7-2 et aucun remboursement malgré la date butoir du 31 décembre 1999.

A ce jour et compte tenu des diverses retenues effectuées par le trésorier fédéral, la somme due s'élève à 46 936 F.

Devant cette situation et en accord avec le président de la région J en date du 2 juin 2001, le CD propose un avenant de rééchelonnement de la dette sur cinq ans avec un versement d'une somme de 10 000F avant le 30 septembre 2001, la retenue du versement annuel des 10% pendant cette période et le versement du complément par la région chaque année.

Le tout est assorti d'une clause d'annulation de la convention d'origine avec perte des sommes versées en cas de manquement du versement d'une seule de ces sommes. Dans ce cas, la gestion en serait confiée au Conservatoire et les sommes précédemment versées par le C.R.S.N. seraient conservées par la F.F.S. au titre de dommages et intérêts.

Francis Bénard, région J, souligne que les grands électeurs de la région J n'ont pas été remboursés de leurs frais de déplacement pour l'AG 2000 de Tarascon-sur-Ariège.

Jean-Pierre Holvoët, président de la commission Statuts et Règlement Intérieur, indique que la Fédération accorde une aide aux régions pour le remboursement des grands électeurs qui assistent à l'Assemblée Générale et que c'est aux régions de rembourser leurs grands électeurs.

L'avenant de rééchelonnement de la dette est mise au vote :

*Soixante et un votants se sont exprimés.*

*La proposition est adoptée par :*

*52 voix Pour*

*9 Abstentions*

### **13.2 - Motions de la région Midi-Pyrénées - Région F**

Les différentes motions ou questions présentées par la région F sont passées en revues :

Motion 1 : Depuis l'Assemblée Générale de Tarascon, le bureau fédéral a pris l'initiative de ne plus imposer la revue Spelunca pour les membres individuels. La région demande à ce que cette décision soit votée par l'A.G.

*Réponse : Imposer Spelunca pour les membres individuels correspond à une vente forcée interdite par la loi. Il n'y a donc pas lieu de faire voter cette décision en Assemblée Générale.*

Motion 2 : Depuis l'Assemblée Générale de Tarascon, le bureau fédéral a pris l'initiative de ne plus imposer l'assurance fédérale pour les membres individuels. La région demande à ce que cette décision soit votée par l'A.G.

*Réponse : La réponse est la même que pour la motion précédente. Il est illégal d'imposer une assurance fédérale à quiconque. Il n'y a donc pas à le régulariser en Assemblée Générale.*

Motion 3 : Depuis l'Assemblée Générale de Montélimar, un droit d'entrée de 300 F est perçu pour l'adhésion d'un nouveau club. La région Midi-Pyrénées demande la suppression de ce droit d'entrée.

*La réponse à cette motion est donnée dans le paragraphe 9 du présent procès verbal.*

Motion 4 : Le Comité Directeur de la F.F.S. lors de sa réunion des 17 et 18 mars 2001 a pris la décision d'augmenter le tarif des licences d'initiation. La région Midi-Pyrénées demande à ce que la révision des tarifs des licences d'initiation soit votée par l'Assemblée Générale.

*Réponse : Joël Possich précise qu'il ne s'agit pas de licences d'initiation mais de coupons d'assurance et que le tarif est directement lié au coût de gestion dudit coupon. Eric Lefebvre donne le détail du coût du coupon ce qui justifie l'augmentation.*

Motion 5 : Une nouvelle procédure concernant la gestion des licences d'initiation par les régions décentralisées a été mise en place par le bureau fédéral. La région Midi-Pyrénées demande à ce que soit réaffirmé le rôle de la région décentralisée, que de nouvelles procédures concernant les coupons d'initiation soient annulées et propose de faire les statistiques à l'aide de critères précisément définis.

*Réponse : Un accord a été trouvé avec la région F pour permettre une centralisation des coupons d'initiation. Lors de la réunion des présidents de régions, ce point a été évoqué. Les présidents des régions décentralisées souhaitent que les décisions concernant leur sort soient prises en concertation. Ils souhaitent qu'un débat plus large s'instaure entre les instances fédérales nationales et régionales pour définir au mieux les prérogatives de ces régions.*

*Joël Possich signifie qu'il a pris bonne note de cette demande.*

Motion 6 : La gestion des licences annuelles par les régions décentralisées prévoit pour la part fédérale la répartition suivante : 60% pour la F.F.S. et 40% pour la région. Une telle répartition n'existant pas pour la part fédérale des licences d'initiation, la région F demande à ce que le même barème soit appliqué.

*Réponse : Cette motion devient caduque puisqu'il s'agit de coupons d'initiation et non pas de licences d'initiation. Voir le paragraphe 9 du présent procès verbal.*

Motion 7 : La région F souhaite que l'Assemblée Générale se prononce sur la proposition d'un candidat au Conseil d'Administration du C.N.O.S.F. et sur la candidature de Pascal Vautier à ce poste.

*Réponse : Claude Roche, Directeur Technique National, rappelle les modalités des élections au C.N.O.S.F. Jean-Luc Front et Bernard Tourte trouvent qu'il est regrettable d'avoir écarté un candidat.*

*Le bureau fédéral précise que le vote du 25 février 2001 a été effectué à bulletin secret et que chaque personne a voté en son âme et conscience.*

### **13.3 - Motions de la région Provence - Côte d'Azur - Région D**

Questions 1 et 2 : En référence à la loi sur le sport du 06/07/2000, décret d'application / article 32, est-ce que la spéléologie est classée sur la liste "activités qui s'exercent dans un environnement spécifique impliquant des mesures particulières de sécurité" ? Si oui, quelle est la politique de la Fédération de Spéléologie face à ce problème ?

*Réponse : Il est quasi-certain que la spéléologie figurera sur cette liste qui n'est pas encore publiée. En fait, le problème concerne la reconnaissance des diplômes fédéraux. Claude Roche indique qu'il n'y a aucune chance pour que les diplômes fédéraux puissent servir à l'encadrement contre rémunération. Par contre, le bureau défendra le principe d'allègement de formation pour l'obtention du Brevet d'Etat pour les diplômés fédéraux.*

Question 3 : Quelle est la politique fédérale en matière de recherche de subventions pour les commissions ?

*Réponse : Le bureau recherche des subventions pour la Fédération et non pas pour telle ou telle commission.*

### **13.4 - Candidature de Claude Mouret à la présidence de l'U.I.S.**

Claude Mouret, actuellement vice-président de l'U.I.S., souhaite que l'Assemblée Générale se prononce pour soutenir sa candidature au poste de président de l'Union Internationale de Spéléologie. De ce fait il deviendra le représentant de la Fédération Française de Spéléologie dans cette organisation internationale.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, soutient à l'unanimité la candidature de Claude Mouret au poste de président de l'Union Internationale de Spéléologie en qualité de représentant de la Fédération Française de Spéléologie.

### **13.5 - Mise en conformité des statuts des C.S.R. et des C.D.S.**

Jean-Pierre Holvoët, président de la commission Statuts et Règlement Intérieur, adressera un courrier de relance aux présidents des régions dont certains C.D.S. ne sont pas encore en conformité. Ces régions dont certains C.D.S. n'auraient pas régularisé leur situation pour l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2002, se verront lourdement pénalisées quant à leur représentation par leurs grands électeurs.

## **14 - Nouveaux membres d'honneur**

Damien Delanghe présente les trois nouveaux membres d'honneur.

Les trois nouveaux membres d'honneur sont membres de la fédération depuis sa création. Chacun d'entre eux s'est dévoué inlassablement depuis plus de trente ans à la défense et au développement de la spéléologie française et poursuit encore son apostolat avec conviction. La FFS souhaite mettre particulièrement en exergue cette valeur associative cardinale qu'est le bénévolat.

**Claude RAYNAUD**, né en 1931, est l'animateur de la spéléologie languedocienne depuis plus de quarante ans. Il pratique la spéléologie depuis 1955. Instructeur fédéral (première promotion, 1964). Responsable de la commission Protection du karst de 1976 à 1981, il a jeté les bases de la démarche environnementale de la spéléologie en France et continue d'œuvrer et de militer dans ce domaine.

**Michel DECOBERT**, né en 1939, véritable "permanent" de la FFS. Que serait devenue la pratique de notre discipline sans lui ? Il pratique la spéléologie depuis 1953. Vice-président de la FFS en 1977, il en devient président de 1979 à 1984. Responsable de la commission Assurances sans interruption depuis 1974, il a résolu des centaines de problèmes épineux au profit d'adhérents et pour le plus grand bien de toute la communauté spéléologique.

**Roger LAURENT**, né en 1941, l'homme des fichiers et de la mémoire de la spéléologie. Il pratique la spéléologie depuis 1958. Créateur de la commission Fichier en 1973, devenue Bibliothèque en 1979 puis commission Documentation en 1981, il reste à sa tête jusqu'en 1989. Spéléologue scientifique, il pratique

l'hydrogéologie avec Jean Corbel et l'étude de la faune cavernicole avec René Ginot. Instructeur fédéral (1972), il a animé de nombreux stages, notamment scientifiques.

## **15 - Annonce des lauréats des prix Martel - De Joly et Frédéric Hammel 2001**

Daniel Chailloux, délégué du président pour les prix fédéraux, annonce les résultats.

### **15.1 - Prix Frédéric Hammel**

Sur trois dossiers présentés, le jury s'est prononcé pour délivrer le prix Frédéric Hammel à l'association Fondation Nicola représentée par Graham Naylor. L'association a présenté un rapport décrivant le dispositif de communication souterraine sans fil.

Ce moyen de communication souterraine constitue une avance certaine sur le plan technique. Il a fait ses preuves en conditions réelles de secours souterrains. Le jury a noté une implication de la communauté spéléologique internationale s'inscrivant dans une démarche sincère et intégralement vouée non seulement au secours spéléologique mais aussi utilisable lors de grandes explorations.

Le président Joël Possich remet un chèque de 10 000 F à Eric Sanson qui représente l'association Fondation Nicola.

### **15.2 - Prix Martel - De Joly**

Sur les trois dossiers présentés, l'association Aventures Karstiques Lointaines représentée par Patrick Schalk gagne le prix Martel - De Joly 2001. Il s'agit de la présentation de quatre campagnes spéléologiques en Chine. Les rapports, constituant 450 pages de documentation, représentent un travail de très grande qualité et très agréable à lire. Les auteurs font des observations minutieuses. Les topographies des cavités explorées sont d'une précision remarquable. Le jury a noté un souci de collaboration très marqué avec les scientifiques chinois. Un membre du jury a même écrit : "Cette association a réalisé une œuvre de géographes "à la Martel" !

Le président Joël Possich remet un chèque de 5 000 F à Josiane Lips qui représente l'association A.K.L.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 19 h 10.